



Août 2022

## BULLETIN MUNICIPAL N° 11

Dépôt et publication Mairie de St Thomé  
Siret n° 21070300500012 APE 751A

Site Internet : [www.saint-thome.eu](http://www.saint-thome.eu)

### - ÉCOLE : RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023

Les demandes d'inscription pour les enfants nés en 2019 et avant sont à effectuer auprès du secrétariat de mairie. Se munir du livret de famille.

La fiche de renseignements à compléter, nécessaire pour l'inscription, est également disponible sur le site Internet : [www.saint-thome.eu](http://www.saint-thome.eu) dans la rubrique « vivre à Saint-Thomé, école ».

Date de la rentrée : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 9 h.

Horaires de l'école : 9h-12h, 13h30-16h30

Horaires de l'accueil périscolaire : 7 h30-9h00 et 16h30-18h30

### - CANTINE SCOLAIRE : RÉSERVATION DES REPAS

Les parents souhaitant inscrire pour la 1<sup>ère</sup> fois leur(s) enfant (s) à la cantine scolaire doivent se connecter sur le site de la CC Ardèche Rhône Coiron : <https://ardecherhonecoiron.fr> , onglet « restauration scolaire » rubrique « Modes d'inscription » pour créer un compte.

Cet espace permet à tous les parents de vérifier leur inscription au service.

### - MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est un petit moustique tigré très agressif. Il est potentiellement un vecteur de maladies infectieuses et se développe à proximité des habitations.

Notre commune a été classée comme colonisée par cette espèce nuisible pour la santé.

Des gestes simples peuvent empêcher sa prolifération. Faisons équipe avant qu'il pique : privons-le d'eau ! Bâchez, couvrez, videz ! L'implication de tous dans la lutte est primordiale car déjà la moitié des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée. Vous aussi, devenez acteur de la lutte contre le moustique tigre.

### - LUTTE CONTRE LE BRUIT

Rappel de la réglementation concernant les horaires des activités bruyantes (exemples : usage d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils électroménagers, pratique de jeux non adaptés aux locaux d'utilisation, fêtes privées, travaux de réparation et d'entretien, piscines, chiens ou animaux de basse-cour...) :

**Article 6 de l'arrêté préfectoral n°2016-048** : « les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Dimanche et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00 ».

### - SYNDICAT MIXTE DU COIRON AU RHÔNE



Le Syndicat Mixte du Coiron au Rhône, gestionnaire de l'Escoutay, propose un spectacle au Port de Viviers le samedi 10 septembre à 17 h (infos complémentaires sur la carte postale jointe).

### **- ASSOCIATION UNRPA-ENSEMBLE ET SOLIDAIRES**

L'Assemblée Générale se tiendra au Clau le vendredi 26 août à 17 h et sera suivie d'un apéritif dinatoire. Inscription obligatoire avant le 15 août auprès de Christian au 06 82 98 86 50, Roland au 06 80 62 98 58 ou Christiane au 06 29 83 36 17 ou par mail : [christianebarbe@yahoo.fr](mailto:christianebarbe@yahoo.fr)

### **- COMMERCE LOCAL**

La brasserie « La Petite Crotte » située 37, chemin de la Rivière, fêtera sa première année d'ouverture le samedi 24 septembre. Ouverture dès 10h, consommation sur place de bières, softs maison divers, cafés et cafés glacés, planches apéro, tombola, ...

### **- CAMION ITINÉRANT SALON DE THÉ**

Le camion « Food Truck sucré » cesse son activité sur le terrain du Clau. Cependant, il est toujours possible de passer des commandes de pâtisseries à Madame Colette BEY au 07 80 05 66 51 ou [liteanerante@gmail.com](mailto:liteanerante@gmail.com)

### **- SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Sont consultables sur le site dans l'onglet « La Municipalité » les bulletins d'informations depuis 2016 et les délibérations du Conseil Municipal depuis mai 2020.

Le site est mis à jour régulièrement et se veut le plus exhaustif possible, cependant, si vous pensez qu'il pourrait être enrichi d'informations d'intérêt communal complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

### **- FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE**

**Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 12 août au vendredi 19 août inclus.** En cas d'urgence, appeler le Maire au 06 98 12 58 21 ou le 1<sup>er</sup> Adjoint au 06 62 59 80 45

